

ÉDITO

Sophie Binet, membre du Bureau national de l'UGICT-CGT

Faire bouger les lignes !

L'activité du pôle jeunes diplômés de l'UGICT-CGT depuis le début de l'année a visé à construire un rapport de forces pour imposer nos priorités avec :

- ☞ l'interpellation des candidats à l'élection présidentielle sur « 10 exigences »;
- ☞ la rédaction avec l'UNEF d'une proposition de loi-cadre sur l'emploi des jeunes. Ce document a permis d'affiner considérablement nos revendications et analyses et sert désormais de référence ;
- ☞ la collecte de 500 CV de jeunes à l'occasion du forum « Paris pour l'emploi »;
- ☞ l'organisation avec l'UNEF d'un rassemblement d'interpellation des députés « un député, un CV, une loi » le jour de leur installation avec 200 personnes présentes.

C'est en s'appuyant sur ces initiatives et grâce à nos nombreuses interventions précises que nous avons réussi à faire évoluer le projet de loi portant création des emplois d'avenir. Ceci constitue le thème d'un article de ce Cadres Infos.

Au-delà les 10 mesures concrètes portées par l'UGICT-CGT visant à protéger la période d'insertion, assurer l'accès à un emploi stable et garantir la reconnaissance des qualifications restent plus que jamais d'actualité.

SOMMAIRE

■ EMPLOI DES JEUNES

2/4 Encadrement des emplois d'avenir : l'intervention de l'UGICT-CGT a payé

■ XXII^e SOIRÉE-DÉBAT DE L'UGICT-CGT

5/8 L'État social comme alternative au néo libéralisme

Encadrement des emplois d'avenir : l'intervention de l'UGICT-CGT a payé

UN PROJET GOUVERNEMENTAL BRICOLÉ

Le 22 août, lorsque Michel Sapin annonce la création des emplois d'avenir, « *CDI à durée déterminée* », le cafouillage de communication est à l'image du projet de loi. Bouclé pendant l'été sans concertation, le projet de loi est très court, et ne contient aucune disposition de formation ou de pérennisation de l'emploi, alors qu'il s'agit d'emplois financés à 75% par l'État. Le public ciblé comme le secteur d'activité sont mal identifiés : contrairement aux emplois jeunes, les emplois d'avenir s'adressent à un public non qualifié ; cependant, les emplois visés ne sont pas identifiés : les associations, employeurs de l'économie sociale et solidaire et diverses structures susceptibles de créer des emplois répondant, comme les emplois jeunes, à des besoins sociaux non satisfaits, disent rechercher des salariés qualifiés. Le projet de loi vise donc large, et cible les « *activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois* ». Ceci concerne donc les collectivités territoriales, les organismes de droit privé à but non lucratif, les structures assumant une délégation de service public ou encore les structures d'insertion. Par dérogation, le secteur privé « *lucratif* » peut également recourir aux emplois d'avenir. Pour l'UGICT-CGT, il est indispensable d'identifier clairement les emplois visés, de manière à éviter tant la constitution de nouveaux emplois précaires dans la Fonction publique que les effets d'aubaine dans le privé. Le support retenu pour les emplois d'avenir, le Contrat Unique d'Insertion, ne satisfait pas non plus l'UGICT-CGT : l'affichage ne se prête guère à des emplois d'avenir ; surtout, le CUI permet aux employeurs d'être exonérés de cotisations sociales sans compensation de l'État, ce qui grève donc directement les comptes sociaux.

Ces dispositions et surtout le silence du projet de loi sur la pérennisation des emplois et la formation assurée au jeune laissaient craindre à l'UGICT-CGT que ce dispositif phare du gouvernement se résume à du traitement social du chômage. L'UGICT-CGT a donc fait le choix d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour faire évoluer le projet.

L'UGICT-CGT POSE DES EXIGENCES CLAIRES

Le 22 août, en réponse à l'annonce du ministre du travail, l'UGICT-CGT publie un premier communiqué de presse intitulé « *l'UGICT-CGT attend*

des clarifications sur les emplois d'avenir et des mesures d'ampleur pour répondre au chômage de tous les jeunes». Dans ce communiqué, l'UGICT-CGT pose trois garanties à apporter, *a minima*, aux emplois d'avenir :

- ☞ les aides publiques doivent être conditionnées au recrutement d'un jeune en **CDI à temps plein** ;
- ☞ des dispositions doivent garantir que le contrat d'avenir soit un **nouvel emploi créé** et corresponde à un nouveau besoin ;
- ☞ une **formation qualifiante** doit être garantie au jeune.

L'UGICT-CGT RÉDIGE DES PROPOSITIONS PRÉCISES POUVANT ÊTRE TRANSCRITES EN AMENDEMENTS

Alors que le gouvernement avance l'examen du projet de loi à l'Assemblée, avec une date limite de dépôt des amendements le 3 septembre, l'UGICT-CGT publie un second communiqué s'inquiétant d'un projet de loi élaboré dans la précipitation. L'UGICT-CGT adresse ensuite le 31 août à l'ensemble des parlementaires de la majorité 12 propositions d'amendements, et est reçue par le rapporteur du projet de loi, Jean-Marc Germain. Malgré ces délais très contraints, 5 des 12 amendements sont adoptés au moins en partie (voir encadré). Les députés décident toutefois d'élargir la possibilité de recours aux emplois d'avenir aux emplois saisonniers. L'UGICT-CGT et la Confédération adressent immédiatement un courrier au Ministre du travail pour protester contre cette disposition qui induira des effets d'aubaines très néfastes sur l'emploi stable, notamment dans le secteur du tourisme ou de l'agriculture. L'UGICT-CGT, et la Confédération adressent une nouvelle série de propositions d'amendements à l'ensemble des sénateurs. Une partie des propositions est adoptée, permettant d'exclure les emplois saisonniers du champ des emplois d'avenir, de retirer le suivi et la prescription des emplois d'avenir aux agences d'intérim et de renforcer les dispositions concernant la formation. Cependant, de nombreuses propositions d'amendements, notamment celle visant à moduler les aides publiques pour inciter au recrutement en CDI ne sont pas adoptées.

EMPLOIS D'AVENIR : UNE MESURE D'URGENCE QUI DOIT ÊTRE SUIVIE PAR DES DISPOSITIONS D'ENSEMBLE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

La CGT et son UGICT analysent ainsi le projet de loi portant création des emplois d'avenir au lendemain de leur adoption par le Parlement le 9 octobre. Le travail parlementaire a permis, grâce à nos propositions d'amendements, de combler les lacunes du projet de loi sur la formation et la pérennisation. Cependant la fin de non recevoir opposée sur l'accès au CDI, les avancées trop limitées sur le temps plein ne garantissent pas que les emplois d'avenir rompent avec la logique de précarité imposée aux jeunes. Surtout, pour l'UGICT-CGT, la loi est bien trop limitée: si les jeunes non qualifiés souffrent particulièrement du chômage et de la précarité, cette situation est le lot commun de l'ensemble de la jeunesse, et seules des dispositions d'ampleur peuvent permettre d'y répondre. C'est en ce sens que l'UGICT-CGT a rédigé avec l'UNEF un projet de loi cadre pour l'emploi des jeunes, visant à protéger la période d'insertion, assurer l'accès à un emploi stable et garantir la reconnaissance des qualifications. Alors que la France s'enfonce dans la crise et que les jeunes sont les premiers touchés, les 10 mesures concrètes portées par l'UGICT-CGT sont plus que jamais d'actualité. ♦

Synthèse des amendements adoptés grâce à nos interventions

1 FORMATION

Le projet de loi gouvernemental ne contenait aucune disposition sur le suivi du jeune et son droit à la formation. De nombreuses dispositions reprenant nos propositions d'amendements ont été adoptées :

☞ **Suivi** : un suivi du jeune est réalisé par pôle emploi ou les missions locales et donne lieu à un bilan relatif au projet professionnel du jeune 2 mois avant la fin de l'aide. Ce suivi a lieu durant le temps de travail.

☞ **Formation** : la formation est obligatoire, comme le tutorat, et peut donner lieu à une VAE. Les actions de formation doivent être réalisées « *prioritairement sur le temps de travail* ». Elles « *privilegient l'acquisition de compétences de base et de compétences transférables permettant au bénéficiaire de l'emploi d'avenir d'accéder à un niveau de qualification supérieur* ». « *La présentation à un examen pour acquérir un diplôme ou à un concours doit être favorisée pendant ou à l'issue de l'emploi d'avenir* ».

☞ **Remboursement des aides** : en cas de non respect des engagements notamment en matière de formation la structure doit rembourser la totalité des aides publiques perçues et ne peut bénéficier d'un nouvel emploi d'avenir

2 STABILITÉ

Pérennisation : pour bénéficier d'un emploi d'avenir la structure doit préciser les conditions de pérennisation de l'emploi.

Priorité d'embauche : le bénéficiaire d'un emploi d'avenir en contrat à durée déterminée bénéficie d'une priorité d'embauche durant un délai d'un an à compter du terme de son contrat. Le salarié ainsi recruté est dispensé de la période d'essai.

Les emplois saisonniers ont été exclus du champ d'application des emplois d'avenir.

Les agences d'intérim ne peuvent ni être prescripteurs, ni réaliser le suivi.

3 BILAN

« *Le Gouvernement transmet chaque année au Parlement un rapport d'évaluation dressant le bilan de la mise en œuvre des emplois d'avenir. Ces rapports comportent un volet relatif à la situation des jeunes reconnus travailleurs handicapés et un volet relatif à la répartition par sexe et par niveau de qualification des jeunes dans les différents secteurs d'activité. Le rapport relatif aux emplois d'avenir est soumis, au préalable, à l'avis du Conseil national de l'emploi. Celui relatif aux emplois d'avenir professeur est soumis, au préalable, à l'avis du Conseil supérieur de l'éducation* ».

LES AMENDEMENTS PROPOSÉS PAR L'UGICT-CGT MAIS REJETÉS PAR LES PARLEMENTAIRES

- ☞ La modulation des aides publiques pour favoriser le recours au CDI.
- ☞ La suppression du CUI comme cadre juridique de l'emploi d'avenir.
- ☞ Des dispositions spécifiques aux collectivités territoriales pour éviter que les emplois d'avenir se traduisent par la reconstitution d'un vivier de précaires.
- ☞ L'accès aux titulaires d'un emploi d'avenir à la prime de précarité.
- ☞ La prise en compte de tous les contrats aidés dans les effectifs de l'entreprise.

L'État social comme alternative au néo libéralisme

Qu'est-ce que l'État social ? Peut-il se poser en alternative face à l'échec reconnu du néo libéralisme ? C'est la question que nous a donnée à débattre l'économiste Christophe Ramaux, auteur de « *L'État social, pour sortir du chaos néo libéral* » à l'occasion de cette vingt-deuxième livraison de nos soirées-débats. Une vision qui revient sur le devant de la scène.

L'auteur : Christophe Ramaux, Maître de conférences en économie à l'université Paris 1 (Panthéon-Sorbonne), membre du collectif d'animation des Économistes atterrés et du conseil scientifique d'Attac, il est l'auteur de « *Emploi, éloge de la stabilité* ». Editions des Mille et une nuits, 2006.

Le livre : « *L'État social, pour sortir du chaos néolibéral* » par Christophe Ramaux. Editions des Mille et une nuits. 470 pages. 20 euros.

Qu'est-ce que l'État social ? Un concept obsolète ? Le parapluie de tous les assistés... et en fin de compte responsable de la durabilité de la crise ? Quoi qu'il en soit, l'État social est la bête noire des néo-libéraux. Et si le marché possède ses théories, l'État social n'en n'a pas.

Pourtant, analyse Christophe Ramaux : « *Contrairement à ce qui est communément admis, nous ne vivons pas dans une économie de marché, même si les rapports capitalistes dominent la société. La dimension anti-capitaliste existe dans notre pays. Oui l'alternative est déjà là. C'est l'État social, reposant sur la démocratie et dont on a pas saisi toute la portée* ».

Pour l'économiste, la notion d'État social reste trop souvent réduite à la protection sociale qui n'en est qu'un domaine. Une vision idéologique comptable d'un État distributeur de pensions et de prestations, donc dépensier. Mais l'État social repose sur quatre piliers : la régulation des rapports de travail et de la production, les services publics, les politiques économiques budgétaires d'inspiration keynésienne et bien sûr la protection sociale. L'État, représente 30 % de l'emploi salarié.

« *Même si l'État est, en partie, au service du capital, il existe encore un État social que le capitalisme tente de récupérer et qui, malheureusement, ne se protège qu'avec des stratégies défensives* » constate-t-il. Effectivement, le capital ne sait pas tout faire, notamment car il envisage, de façon simpliste, l'intérêt général comme le jeu des intérêts particuliers. Il ne garantit pas le plein emploi, la stabilité financière et la satisfaction d'une série de besoins sociaux.

L'ÉTAT SOCIAL EST-IL TOUJOURS D'ACTUALITÉ ? ET COMMENT PENSER L'ÉTAT SOCIAL ?

L'État social est toujours bien là et le bilan du néolibéralisme est calamiteux

On considère trop souvent que l'État social était adapté aux Trente glorieuses et que depuis le néo libéralisme aurait eu raison de lui en se l'appropriant notamment grâce notamment à la RGPP, le management ou en essayant de le privatiser ou de le reconfigurer sur le mode du marché. « *Mais l'État social est toujours bien là et le bilan du néolibéralisme est calamiteux* » assène-t-il.

Les charges sociales qui alimentent l'économie privée; si on les baissait, la dépense s'effondrerait

La part des dépenses publiques en moyenne dans les pays l'OCDE n'a pas baissé depuis 1975. La dépense publique en France (1 100 milliards d'euros) est de l'ordre de 56 % du PIB. On estime à 50 % la part des prestations sociales en espèces (pensions de retraites, allocations chômage, allocations familiales) collectées et redistribuées. Des sommes qui repartent dans la consommation c'est-à-dire dans le privé. « *Les charges sociales qui alimentent l'économie privée; si on les baissait, la dépense s'effondrerait* » précise Christian Ramaux.

Quant aux prestations sociales en nature (remboursements auprès d'organismes privés, consultations en médecine libérale, prestations logement etc.), elles s'élèvent à 190 milliards d'euros. Elles aussi retournent au privé. Ce qui signifie que la moitié des prestations sociales en espèces ou en nature reviennent dans le circuit économique libéral. Enfin, les autres gros secteurs : les services non marchands individualisables, le paiement par l'impôt des fonctionnaires, contribuent au PIB non marchand et produisent des services délivrés gratuitement par les fonctionnaires.

« *L'impôt est une forme de validation sociale et joue le même rôle que le prix dans le privé. La dépense publique c'est 56 % du PIB* » conclut-il. Plus globalement, la contribution des administrations publiques (fonctionnaires sans les entreprises publiques) représente 30 % du PIB, depuis les années 1980 (25 % dans les années 1970). Si l'on inclut les entreprises publiques, on atteint à 38 % (en 1982 on était à 80 %). Un recul accentué par les privatisations.

La France n'est pas le seul pays où l'État social existe. Il est présent en Grande Bretagne, aux États-Unis... Ainsi, aux USA, le taux de scolarisation dans le public est supérieur à la moyenne de l'OCDE, la gestion de l'eau est publique et il existe une retraite publique par répartition (social security), ainsi qu'une santé publique... Aux USA le plein emploi est au cœur du contrat social et lorsque le gouvernement n'y arrive pas, il augmente considérablement les allocations chômage (la durée d'indemnisation est passée de 26 semaines à deux ans). En Europe le plus socialisé des pays est le Royaume-Uni où la médecine de ville et ambulatoire est publique.

« *Il faut sortir de l'idée que l'État social est lié aux Trente glorieuses* », continue Christophe Ramaux, il s'est joué fin XIX^e siècle. C'est une construction empirique. En 1970, le taux de pauvreté chez les retraités frôlait les 30 %. Il est tombé à 5 % aujourd'hui grâce au système par répartition. L'État social a continué à se développer après 1975, avec la 5^e semaine de congés payés, les 35 heures, la CMU, le RMI, le RSA etc. « *Deuxième raison de croire que l'État social reste une alternative réaliste, c'est le bilan catastrophique du libéralisme associé à la réorientation des politiques budgétaires, industrielles et commerciales dans un sens libéral, la privatisation des services publics et la remise en cause du droit du travail. Le pays où la santé est la plus chère, ce sont les États-Unis où elle représente 18 % du PIB avec des performances médiocres. Le privé est, non seulement, injuste mais aussi inefficace. On pourrait multiplier les exemples. Et en France, nous sommes en train de construire un nouveau scandale avec les PPP* ».

Le néo libéralisme a attaqué les dispositifs de la politique économique en libéralisant la finance, en prônant le libre échange, et l'austérité salariale, en pervertissant la politique fiscale. « *Les États-Unis ont sauvé la croissance mondiale en augmentant l'endettement de ménages* » argumente l'économiste.

Avec la crise de 2008, tout a explosé. Le libéralisme a démontré qu'il n'est pas viable, même s'il peut durer longtemps. Les intérêts en jeu sont considérables car au cours des Trente piteuses s'est constituée la caste des grands prédateurs de la finance (1 % de la population).

L'ÉTAT SOCIAL N'A PAS DE THÉORIE

La révolution américaine fut la première à proclamer le suffrage universel. Pour construire les conditions sociales de l'égalité, pour donner un substrat à l'égalité politique, il fallait l'intervention publique. Marx affirmait au milieu du XIX^e siècle que la démocratie était une démocratie bourgeoise. Un siècle et demi plus tard, il n'est plus possible de tenir ce discours, car l'État social s'est affermi. Le suffrage universel aussi.

Pour le socialisme la souveraineté populaire, autrement dit le théorème une personne égale une voix, doit primer. « *C'est au citoyen de dire quelle activité confier au privé. L'État social et la démocratie sont les principales ressources que l'on peut opposer au capital* » affirme Christophe Ramaux. « *Comment penser l'État social ?* » s'interroge-t-il. C'est une logique institutionnelle en opposition à une logique contractuelle. Quant à l'économie sociale, elle reste privée. On est libre d'adhérer à une mutuelle, mais on n'est pas libre de payer ses impôts ou de respecter le droit au travail. L'économie sociale ne peut pas prétendre absorber l'État social. L'État social, c'est la vie en société, la socialisation des richesses et des revenus. La réhabilitation de la dépense publique est un enjeu aussi très important. Un fonctionnaire est productif.

Pour l'économiste, la théorie de l'État social ne peut se construire qu'avec le paradigme, l'intérêt général. Mais l'intérêt général existe-t-il ? Oui, disent les capitalistes, il est réductible au jeu des intérêts particuliers. Les marxistes, eux, craignent le jeu des intérêts dominants qui ne manquent pas de s'y exprimer. « *L'intérêt général c'est l'intérêt de tous, consent notre invité, mais dans la vie en société, c'est la loi. En démocratie, on accepte l'intérêt de la majorité* ».

ACHEVER LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT SOCIAL

« *L'enjeu de notre période est d'achever la construction de l'État social, d'aller au bout de cette révolution* » affirme Christophe Ramaux. Pour l'auteur, un des principaux enjeux actuels se situe dans la sphère de l'entreprise, surtout en France où elle est réduite à une accumulation de capitaux. Effectivement, n'en déplaise aux néo libéraux, d'une part l'entreprise est une institution sociale qui ne doit pas être réductible au jeu des actionnaires et toutes les parties prenantes doivent pouvoir s'exprimer. D'autre part, il faut réhabiliter le travail et l'entreprise comme collectif conflictuel et coopératif. Et notre économiste ne dit pas autre chose qu'Yves Clôt en affirmant qu'il ne peut pas y avoir de travail sans plaisir et sans sens du travail : « *C'est à nous de porter ça. Ce qui émancipe le travailleur, c'est la citoyenneté* ».

Il nous met en garde contre comme un enterrement prématuré de l'État social qui se fait grignoter peu à peu par le libéralisme. Christophe Ramaux estime qu'il faut promouvoir la retraite par répartition, l'éducation etc. qu'il faut prendre appui sur ces piliers pour organiser la contre offensive et promouvoir l'État social et les services publics.

Il juge aussi que l'État possède des cartes maîtresses dans le développement. « *Quelles sont les politiques à mettre en œuvre pour retrouver de la croissance ? La croissance ce n'est pas que les industries polluantes. Quand on embauche une infirmière, c'est de la croissance. L'écologie, pour sa part, suppose des investissements publics massifs. On a 5 millions de chômeurs à absorber. On ne peut pas abandonner l'objectif du plein emploi, contrairement à ce disent nombre d'écologistes. La productivité résulte de l'évolution technologique* ».

Face à la mondialisation, comment mettre en cohérence cette démonstration ? Pour lui, derrière la fausse crise de la dette publique, il y a la crise de l'euro. La mondialisation est un argument contre l'État social. « *Si les libéraux réussissent à faire entrer dans la tête des gens*

On ne peut pas abandonner l'objectif du plein emploi, contrairement à ce disent nombre d'écologistes.

que les décisions se prennent à l'échelle du monde, ils auront gagné. Les citoyens n'ont plus le pouvoir, parce qu'il n'y a pas de république mondiale. On ne peut pas s'exprimer au nom des autres. Il faut réhabiliter la Nation (mais à la différence du Front national et de sa dimension culturaliste) en tant que citoyenneté fondée sur la République. Avec la mondialisation, le libéralisme contourne l'État social et le suffrage universel ».

En Europe, développe-t-il, « on a eu droit à la double peine : la construction de l'Europe et la mondialisation. Les reculs les plus importants ont eu lieu en Europe. C'est la compétition à l'austérité. Le FMI fait machine arrière sur l'austérité par crainte de la récession. Les flux divergent, il n'y pas de compensation ».

La zone euro prise comme un tout ne peut pas adopter le modèle allemand. La réponse libérale est la déflation interne qui conduit à la récession. L'autre réponse consiste en une augmentation des salaires et la mise en place de politiques de relance nationale. Quant aux transferts budgétaires ? Il n'y croit pas « ce n'est politiquement pas possible ».

Alors, il faut poser en complémentarité l'État social et l'Europe sociale, redonner du lustre à l'idée européenne. « Même dans les États européens, la principale force de frappe est encore nationale. Avec la crise, ce sont les États qui ont sauvé leurs banques ou leurs entreprises » conclut Christophe Ramaux. ♦